

FRONTALIER ET PRÉVOYANCE : NAVIGATION DANS LE BROUILLARD

En ces temps de débats et d'incertitudes sur la réforme de la prévoyance suisse, il est devenu difficile de planifier sa prévoyance. Ceci est d'autant plus vrai pour les frontaliers. Dans ce contexte, comment préparer sereinement sa retraite ?

L'actualité politique suisse de la fin de la période estivale et de la rentrée a été profondément marquée par le débat sur la réforme du système de prévoyance obligatoire. Cette réforme, nommée «*Prévoyance vieillesse 2020*» ou plus simplement «*Prévoyance 2020*», avait pour objectif de garantir les rentes des 1^{er} et 2^e piliers en adaptant le système aux évolutions de la démographie, des rendements sur les marchés et des attentes de la société. Elle a été rejetée lors de la votation populaire du 24 septembre 2017. Les discussions et négociations pour définir les contours du prochain projet de réforme du système de prévoyance ont déjà commencé à l'heure actuelle. Même si le statut de frontalier n'a pas été au cœur du débat de «*Prévoyance 2020*» et qu'il ne le sera certainement pas lors de la prochaine réforme, toute modification du système actuel impactera l'intégralité des affiliés, donc également les frontaliers.

Etre frontalier est souvent synonyme d'une carrière professionnelle entre deux pays. Ceci implique le versement de cotisations à des systèmes de retraites différents et, à la retraite, plusieurs prestations de types différents. Cette double affiliation rend la planification de la retraite des frontaliers complexe. Il est souvent nécessaire de faire appel à des spécialistes pour avoir une vision claire de sa situation. Cette analyse personnalisée a bien évidemment un coût lié au conseil et aux recherches effectuées par le mandataire. A l'heure actuelle, les questions autour du système de prévoyance suisse évoquées plus haut ajoutent une dif-



ficulté supplémentaire. Les projections faites aujourd'hui seront-elles encore valables à l'avenir ? Dès lors, comment préparer sa retraite en minimisant les incertitudes et en anticipant les changements ?

Durant le débat sur la réforme «*Prévoyance 2020*» et depuis son refus par le peuple suisse, tous les acteurs du dossier se sont entendus pour convenir de l'importance de réformer l'AVS et la prévoyance professionnelle. Le débat semble cependant avoir oublié que le système de prévoyance suisse – le système des trois piliers qui est souvent cité en exemple à l'étranger – repose, justement, sur trois piliers. L'importance du 3^e pilier, la prévoyance individuelle, semble systématiquement sous-évaluée.

Chacun a des projets et des besoins particuliers pour sa retraite. Certaines personnes souhaitent partir à la retraite le plus tôt possible, d'autres travailler le plus longtemps possible. Certaines rêvent de voyages autour du monde et d'autres de plaisirs simples. Or, qu'est-ce qui peut mieux répondre à des besoins personnels qu'une prévoyance individuelle ? C'est dans cette optique qu'a été créé le 3^e pilier. Il permet de compléter les éventuelles lacunes des deux premiers piliers, mais pas uniquement. Il permet aussi de financer ses rêves. Un 3^e pilier B peut, par exemple, être versé sous la forme d'une rente temporaire pour prendre une retraite anticipée ou financer un projet ponctuel.

La fin d'année est une période chargée, mais propice à une réflexion sur l'avenir. Dans ce temps d'incertitude liée à la réforme du système de prévoyance obligatoire, il ne faut pas oublier les avantages offerts par la prévoyance individuelle.